

**Association
Le Projet Faim Suisse
Genève**

**Rapport de l'organe de contrôle
à l'assemblée générale des membres
sur les comptes annuels 2009**

6 avril 2010/55019209A001/3/TPH

Rapport de l'organe de contrôle
à l'assemblée générale des membres de
Association Le Projet Faim Suisse
Genève

En notre qualité d'organe de contrôle, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de l'Association Le Projet Faim Suisse, comprenant le bilan, le compte d'exploitation, le tableau de financement, le tableau de variation du capital et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2009. Selon la Swiss GAAP RPC 21, les indications du rapport de performance ne sont pas soumises à l'obligation de vérification par l'organe de contrôle.

Responsabilité du Comité

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux principes comptables décrits dans les notes 2 à 4 des états financiers incombe au Comité. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Comité est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de contrôle

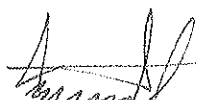
Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'organe de contrôle, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'organe de contrôle prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2009 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats en conformité avec la Swiss GAAP RPC 21. En outre, la comptabilité et les comptes annuels sont conformes à la loi suisse et aux principes comptables décrits dans les notes 2 à 4 des états financiers. Par ailleurs, nous confirmons que les dispositions de la fondation ZEWO sont remplies.

PricewaterhouseCoopers SA



Philippe Tzard
Expert-réviseur



Marc Secretan
Expert-réviseur

Genève, le 6 avril 2010

Annexe:

- Comptes annuels (bilan, compte d'exploitation, tableau de financement, tableau de variation du capital et annexe)

Association Le Projet Faim Suisse

BILAN AU 31 DECEMBRE 2009 (avec chiffres comparatifs de l'exercice précédent)

Désignation	31.12.2009	31.12.2008
A C T I F	CHF	CHF
<u>ACTIF CIRCULANT</u>		
Compte de chèques postaux	23'618.72	908.67
Banque	188'651.31	68'832.21
Débiteurs divers	52.00	1'921.10
<i>Total de l'actif circulant</i>	<u>212'322.03</u>	<u>71'661.98</u>
Total de l'Actif	<u>212'322.03</u>	<u>71'661.98</u>
P A S S I F		
<u>CAPITAUX ÉTRANGERS A COURT TERME</u>		
Créanciers divers	2'200.75	1'281.30
Compte de régularisation passif	4'000.00	0,00
<i>Total des capitaux étrangers à court terme</i>	<u>6'200.75</u>	<u>1'281.30</u>
<u>FONDS AFFECTES</u>		
Fonds Mozambique	100'000.00	0,00
Fonds Inde	20'000.00	
Fonds Burkina Faso	38'300.00	
<i>Total des fonds affectés</i>	<u>158'300.00</u>	<u>0,00</u>
<u>CAPITAL DE L'ASSOCIATION</u>		
Fortune		
- au début d'exercice	70'380.68	62'785.09
- résultat de l'exercice	(22'559.40)	7'595.59
<i>Total du Capital de l'Association</i>	<u>47'821.28</u>	<u>70'380.68</u>
Total du Passif	<u>212'322.03</u>	<u>71'661.98</u>

Zurich, le 6 avril 2010

Le Projet Faim Suisse



Dr. Pascal Koeppel



Alice M. Arnold

COMPTE DE PROFITS ET PERTES DE L'EXERCICE 2009

(avec les chiffres comparatifs de l'exercice précédent)

Désignation	2009	2008
	CHF	CHF
PRODUITS		
Cotisations membres individuels	22'800.00	23'198.40
Cotisations membres personnes juridiques	800.00	800.00
Païement direct Ghana, épicentre Supreso	85'544.00	0.00
Païement direct Ghana, épicentre Apau Wawase	87'888.00	0.00
Païement direct Uganda, Kiruhura Epicenter	64'196.00	0.00
Contributions personnes nat./soc.	91'945.40	381'751.25
Contributions de fondations	0.00	1'000.00
Contributions de fonds publics	200.00	63'000.00
Autres contributions	158'448.55	3'804.29
Revenus jubilé du 22 novembre 2008	0.00	19'570.00
Total des produits	511'821.95	493'123.94
DEPENSES		
Donations et contributions directes au programme New York	(77'230.00)	(400'191.10)
Païement direct Ghana, épicentre Supreso	(85'544.00)	0.00
Païement direct Ghana, épicentre Apau Wawase	(87'888.00)	0.00
Païement direct Uganda, Kiruhura Epicenter	(64'196.00)	0.00
Conférences	(3'328.00)	(4'903.60)
Bureau	(3'802.15)	(5'926.90)
Design/Impression/Traductions	(9'160.65)	(8'948.35)
Frais financiers	(722.15)	(937.60)
Téléphone	(1'104.00)	(1'330.90)
Frais de poste et courrier	(1'471.20)	(3'357.65)
Frais de publicité et promotion	(3'197.70)	(4'732.00)
Frais informatique	(4'209.50)	(4'312.50)
Honoraires divers	(34'228.00)	(39'088.00)
Frais jubilé du 22 novembre 2008	0.00	(11'799.75)
Total des dépenses	(376'081.35)	(485'528.35)
Résultat annuel avant variation des fonds	135'740.60	7'595.59
Produits attribués aux fonds	(158'300.00)	0,00
Prélèvement des fonds	0.00	0,00
Variation des fonds	(158'300.00)	0,00
Résultat annuel après variation des fonds	(22'559.40)	7'595.59

Zurich, le 6 avril 2010

Le Projet Faim Suisse



Dr. Pascal Koeppl



Alice M. Arnold

Association Le Projet Faim Suisse

TABLEAU DE FINANCEMENT DE L'EXERCICE 2009
(avec les chiffres comparatifs de l'exercice précédent)

Désignation	2009	2008
	CHF	CHF
<i>Flux de fonds provenant de l'activité d'exploitation</i>		
Résultat annuel avant variation des fonds	135'740.60	7'595.59
Variation des débiteurs divers	1'869.10	(1'913.19)
Variation du compte de régularisation actif	0.00	75'000.00
Variation des créanciers divers	919.45	1'281.30
Variation du compte de régularisation passif	4'000.00	(71'168.50)
<i>Flux de fonds provenant de l'activité d'exploitation</i>	142'529.15	10'795.20
 <i>Flux de fonds provenant de l'activité d'investissement</i>	 0.00	 0.00
 <i>Flux de fonds provenant de l'activité de financement</i>	 0.00	 0.00
 Variation des liquidités	 142'529.15	 10'795.20
 Liquidités au 1er janvier	 69'740.88	 58'945.68
Liquidités au 31 décembre	212'270.03	69'740.88
 Variation des liquidités	 142'529.15	 10'795.20

Zurich, le 6 avril 2010

Le Projet Faim Suisse



Dr. Pascal Koepfel



Alice M. Arnold

Association Le Projet Faim Suisse

TABLEAU DE VARIATION DU CAPITAL 2009
(avec les chiffres comparatifs de l'exercice précédent)

	Fortune	Résultat de l'exercice	Capital total de la Fondation
Capital au 1er janvier 2008	50'995.94	11'789.15	62'785.09
Virement résultat de l'exercice 2007	11'789.15	(11'789.15)	
Résultat de l'exercice 2008		7'595.59	7'595.59
Capital au 31 décembre 2008	62'785.09	7'595.59	70'380.68
Virement résultat de l'exercice 2008	7'595.59	(7'595.59)	
Résultat de l'exercice 2009		(22'559.40)	-22'559.40
Capital au 31 décembre 2009	70'380.68	(22'559.40)	47'821.28

Fonds affectés	Mozambique	Inde	Burkina Faso
Solde au 1er janvier 2008	0.00	0.00	0.00
Produits attribués aux fonds	0.00	0.00	0.00
Prélèvement des fonds	0.00	0.00	0.00
Solde au 31 décembre 2008	0.00	0.00	0.00
Produits attribués aux fonds	100'000.00	20'000.00	38'300.00
Prélèvement des fonds	0.00	0.00	0.00
Solde au 31 décembre 2009	100'000.00	20'000.00	38'300.00

Zurich, le 6 avril 2010

Le Projet Faim Suisse



Dr. Pascal Koeppl



Alice M. Arnold

ANNEXE AU BILAN AU 31 DECEMBRE 2009

But de l'Association

Sous la dénomination « Le projet Faim Suisse », il est constitué une association d'utilité publique, dont le but est le suivant :

Se basant sur la stratégie du Projet Faim mondial pour vaincre durablement la faim chronique et la pauvreté extrême, articulée autour des trois piliers suivants :

- Mobiliser et responsabiliser les personnes directement concernées ;
- Soutenir les femmes dans leur rôle clé pour qu'elles puissent opérer des changements ;
- Travailler en partenariat avec les autorités locales ;

l'Association se donne pour but :

- 2.1 De récolter des fonds pour soutenir financièrement les programmes et les activités du Projet Faim en Afrique, en Amérique latine et en Asie du Sud.
- 2.2 La majeure partie de ces fonds est investie dans des projets planifiés, réalisés, contrôlés et évalués depuis la Suisse, en étroite collaboration avec le Projet Faim régional dans les pays concernés et avec le Projet Faim mondial.

L'association organise des manifestations, édite des publications et accomplit un travail médiatique important pour faire connaître le Projet Faim et pour recruter de nouveaux investisseurs qui s'identifient avec le but de l'association.

L'association peut également conclure des partenariats avec d'autres organisations non gouvernementales et profiter des synergies ainsi créées pour utiliser de manière optimale les ressources financières dont elle dispose.

En décembre 1986, l'Association Le Projet Faim Suisse a signé pour une durée indéterminée un accord avec le Projet Faim mondial, Californie, lui donnant le droit d'utiliser le nom « Le Projet Faim »

Le 25 avril 2009, en vue de l'obtention du label ZEWO, Le Projet Faim Suisse a signé pour une durée indéterminée un accord spécifique avec le Projet Faim mondial.

ANNEXE AU BILAN AU 31 DECEMBRE 2009

Principes généraux et normes comptables

La présentation des comptes est établie conformément aux principes des recommandations relatives à la présentation des comptes (Swiss GAAP RPC) et correspond au Code suisse des obligations et aux dispositions des statuts.

La partie des comptes annuels vérifiée par l'organe de révision concerne le bilan, le compte d'exploitation, l'annexe, le tableau de financement et le compte de variation du capital. Les comptes annuels de l'Association présentent une image réelle de la situation patrimoniale, financière et des recettes.

Le rapport d'activité, valant rapport de performance, qui fait également partie des comptes annuels, n'est pas vérifié par l'organe de révision. Il est publié séparément, dans le rapport annuel de l'Association, et fournit des renseignements en bonne et due forme sur les prestations (effectivité) et l'économicité (efficience) de l'Association.

Les comptes de l'Association sont établis selon le principe des coûts historiques. Les exercices comptables sont délimités selon la méthode de la comptabilité d'engagement. Les charges ainsi que les produits sont ajustés à l'exercice comptable de référence.

Les produits et charges sont convertis en francs suisses aux taux de change en vigueur au moment de leur encaissement ou de leur paiement.

Comité / Direction

Les membres du comité sont :

- Dr. Pascal Koepfel, président
- Dr Claude Heini, vice-président
- Dr. Christian Auer
- Dr. Daniel Heini
- Max J. Koch
- Ron Popper
- Ursula Willimann
- Dr Fred Zellweger

Direction :

- Alice M. Arnold, directrice

ANNEXE AU BILAN AU 31 DECEMBRE 2009

Situation fiscale

L'Association a obtenu une exonération des impôts sur le revenu et la fortune sur les plans communal, cantonal et fédéral. Sur le plan fédéral, l'exonération est d'une durée indéterminée pour autant que les fonds recueillis soient effectivement utilisés conformément au but social. Sur les plans communal et cantonal, l'exonération est d'une durée déterminée et renouvelable tous les cinq ans, la prochaine échéance étant 2010. L'Association fait également partie de la liste genevoise des personnes morales d'utilité publique et doit, de ce fait, se soumettre à des normes fiscales régies par un règlement.

Déductibilité des dons

L'Association a obtenu du Conseil d'Etat de la République et Canton de Genève la déductibilité fiscale pour ses donateurs.

Capital de l'Association

L'Association ne dispose d'aucun capital de dotation à sa fondation. Sa fortune est composée des excédents de produits accumulés.

Cotisations et contributions de membres

Les membres actifs versent régulièrement des contributions qui sont comptabilisées sur la base des encaissements. En voici le détail pour 2009 :

	CHF
- Cotisations membres individuels	22'800
- Cotisations membres personnes juridiques	800
- Paiement direct Ghana, épicerie Supreso	85'544
- Paiement direct Ghana, épicerie Apau Wawase	87'888
- Paiement direct Uganda, Kiruhura Epicenter	64'196
- Contributions personnes naturelles/sociétés	91'945
- Contributions de fonds publics	200
- Autres contributions	149
Total	353'522

ANNEXE AU BILAN AU 31 DECEMBRE 2009

Valorisation des gratuités

L'Association a bénéficié des gratuités suivantes durant les exercices 2009.

Le personnel bénévole, y compris la direction, a contribué aux efforts de l'Association en prenant à sa charge ses propres frais de voyage et de logement ainsi que les frais du bureau de Zurich relatifs aux activités du Projet Faim Suisse. De plus, l'Association a bénéficié de prix réduits pour des prestations telles que : service comptable, frais de location pour conférences, personnel et équipement pour des présentations audiovisuelles, traductions. Ces éléments ne sont pas chiffrables.

Indemnité aux membres des organes dirigeants de l'Association

Une indemnité de CHF 30'000 a été versée, sous forme d'honoraires, à la Directrice de l'Association. Par contre, la Directrice assume elle-même tous les frais de son bureau à Zurich, incluant l'infrastructure, les frais d'informatique, les frais de voyage et de logement, les frais de téléphone.

Transactions avec des organisations liées, mais juridiquement indépendantes

Un montant de CHF 77'230 (USD 70'000) représente la contribution au titre de l'année 2009 à The Hunger Project, New York (CHF 400'191 en 2008, soit USD 372'000).

Autres informations

Les comptes de régularisation passif au 31 décembre 2009 se rapportent à du sponsoring pour des manifestations de 2010. Voici le détail:

	CHF
- Astorit SA	600
- A. Eberhard GmbH	500
- Emons Transporte SA	600
- Hermes Transporte SA	600
- Leimgruber Stückgut und Logistik SA	600
- Novartis International SA	600
- SV Schweiz SA, Dubendorf	500
Total	4'000

Association Le Projet Faim Suisse, Genève

ANNEXE AU BILAN AU 31 DECEMBRE 2009

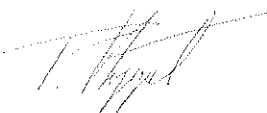
Fonds affectés

Cette position comprend des dons d'une certaine importance, pour l'utilisation desquels le donateur a émis des instructions précises par rapport à l'objectif statutaire de l'Association. Voici le détail des fonds affectés au 31 décembre 2009:

	CHF
Le projet Women Empowerment – Creation of Federations en Inde	
• ABB Asea Brown Boveri Ltd., Zurich	20'000
	20'000
Le projet Supporting 3 epicenters in Mozambique	
• Swiss School Madrid	11'500
• Lisa Lehmann, Zurich	20'000
• Abdullah Al.Angari, Genève,	50'000
• Fred Zellweger, Genève	18'500
	100'000
Le projet Burkina Faso, HIV-Aids	
• Ville de Rapperswil-Jona,	10'000
• Ville de Zoug	10'000
• Commune de Zumikon	10'000
• Ville de Wädenswil	7'500
• Röm.-Kath. Kirchgemeinde, Rumlang,	800
	38'300
TOTAL	158'300

Zurich, le 6 avril 2010

Le Projet Faim Suisse


Dr. Pascal Koepfel


Alice M. Arnold